

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
portant approbation de la convention d'intégration de
l'Institut supérieur d'architecture Saint-Luc de Liège à
l'Université de Liège**

A.Gt 16-02-2012

M.B. 19-04-2012

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 30 avril 2009 organisant le transfert de l'enseignement supérieur de l'architecture à l'université, notamment l'article 40;

Vu la négociation avec les délégations syndicales qui s'est tenue le 1^{er} juin 2010;

Vu la convention « Intégration de l'ISA Saint-Luc Liège et de l'ISA Lambert Lombard à l'Université de Liège » telle que conclue le 17 mars 2011;

Sur la proposition du Ministre de l'Enseignement supérieur;

Après délibération,

Arrête :

Article unique. - La convention conclue entre l'A.S.B.L. ISA Saint-Luc de Wallonie et l'Université de Liège relative à l'intégration de l'Institut supérieur d'Architecture Saint-Luc de Liège à l'Université de Liège, en ce compris les annexes, est approuvée.

Bruxelles, le 16 février 2012.

Le Ministre de l'Enseignement supérieur,

J.-Cl. MARCOURT